

Renouvellement urbain

Signature du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglo- mération de Lens-Liévin

DOSSIER DE PRESSE

10 mars 2017

Avion, quartier République-Cité 4
Liévin, quartier Vent de Bise-Jean Lebas
Lens, quartier cité 12-14

Contact chef de projet :

Mathilde Tournaux
06 70 31 66 92
mtournaux@agglo-lenslievin.fr

Contact presse :

Jean-Philippe Siwek
03 21 790 795
jpsiwek@agglo-lenslievin.fr



DOSSIER DE PRESSE

sommaire

Présentation	03
Les enjeux et les orientations	04
Les premiers objectifs du renouvellement urbain	05
QUARTIER de la République à Avion	06
QUARTIER Vent de Bise-Jean Lebas à Liévin	07
QUARTIER de la cité 12-14 à Lens	08
Les signataires du protocole	09
Les rendez-vous	10

Présentation

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin se situe au cœur du Bassin Minier, entre l'agglomération d'Hénin-Carvin et l'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys romane bénéficiant d'une situation géographique privilégiée au cœur de la Région Nord – Pas-de-Calais. Le territoire qui se compose de 36 Communes, se caractérise par la présence de nombreuses cités minières dans sa partie centrale, formant un tissu urbain continu et dense, entouré par des communes plus rurales au Nord et au Sud. L'agglomération compte 241 645 habitants (recensement 2013), et l'évolution démographique est en baisse de 1,7% depuis 2008.

Le passé industriel minier a marqué l'histoire de ce territoire, à l'origine agricole et rural : une organisation spatiale et sociale singulière, l'héritage d'un patrimoine historique (bâtiments, terrils, etc.), d'un parc social important (moyenne de 48% de logements sociaux sur l'agglomération) essentiellement de type individuel, un taux de chômage élevé et une forte précarité de la population à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

Aujourd'hui, l'ambition du territoire est d'initier une dynamique de redéveloppement, en s'appuyant notamment sur :

- La dynamique initiée par l'inscription du bassin minier au patrimoine mondiale de l'Humanité par l'Unesco, et les actions qui se mettent en place dans ce cadre ;
- Le Louvre-Lens et son impact positif sur l'image du territoire, son apport au développement local, notamment touristique ;
- Les projets développés sur le site emblématique du 11/19 à Loos-en-Gohelle, à la fois lieu de mise en valeur et de mémoire du patrimoine minier, pôle culturel (scène nationale Culture Commune) et espace d'innovation sur les questions liées au développement durable ;
- Les pôles d'excellence et d'innovation implantés ou en projet sur le territoire : Ekvation (cluster sur l'éco construction) à Loos-en-Gohelle, Vivalley à Liévin, institut des métiers d'arts et du patrimoine à Liévin (en projet). A ces projets localisés dans le territoire de l'agglomération, on peut ajouter le pôle Euralogistic, sur la plateforme Delta 3 de Dourges, qui bien que situé sur le territoire de l'agglomération voisine, sert de point d'appui à la stratégie de prospection ciblée mise en place par la CALL pour valoriser et développer la filière logistique ;
- La présence du pôle universitaire lié à l'Université d'Artois et du pôle santé-hospitalier de la Gohelle, incluant le Centre Hospitalier de Lens.

L'Enjeu à l'échelle communautaire

Un des enjeux de la cohésion sociale à l'échelle de la communauté d'agglomération est que l'ensemble de l'agglomération puisse bénéficier de ce redéveloppement, qu'aucune partie de la population ne soit davantage exclue.

Les projets du programme national de rénovation urbaine (PNRU, 2003-2015) se sont développés sur 5 communes de l'agglomération : Angres, Billy-Montigny, Avion, Lens et Liévin. Le nouveau programme 2015-2020 intègre désormais 19 communes et 21 quartiers.

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) créée en 2000 exerce la compétence Politique de la Ville pour les dispositifs contractuels de développement urbain, social et d'insertion ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance. À ce titre, elle est désignée comme le porteur du projet.

Les Orientations

Le diagnostic du projet de territoire de cohésion sociale et sur les divers travaux réalisés par la Mission du Bassin Minier pose le constat d'un territoire en décrochage social, économique et urbain suite à la désindustrialisation : faible capacité contributive, centralités urbaines multiples (posant des Protocole de préfiguration – Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

56 049 habitants (soit plus de 22% de la population) vivent dans les 21 quartiers relevant de la Politique de la Ville de la CALL. Les indicateurs de fragilité et de difficultés sociales et économiques de ménages vivant dans ces quartiers se retrouvent dans la plupart des autres quartiers du territoire

Le Projet de Territoire de Cohésion Sociale et le Contrat de Ville 2015-2020 s'articulent autour des orientations co-construites avec les communes et les partenaires, à savoir :

- Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.
- Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.
- Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.
- Renforcer l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme/homme.

Les Quartiers d'intervention

Le décret du 30 décembre 2014, pris en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a inscrit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 21 quartiers comme quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (plan de situation en annexe 1).

Parmi ceux-ci les quartiers suivants ont vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'Anru :

- le quartier d'intérêt national, identifié dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- la Cité du 12 / 14 à Lens ;
- le quartier République à Avion ;
- le quartier Vent de Bise à Liévin.

Les premiers objectifs du renouvellement urbain

Le renouvellement urbain, en accompagnement des politiques foncières et de l'habitat, doit participer au développement du territoire : le positionnement stratégique proposé serait, en tirant partie des réalités économiques et géographiques du territoire, en lien avec les dynamiques métropolitaines qui le traversent, de faire d'une offre urbaine bon marché un facteur d'attractivité pour les ménages et les entreprises.

A ce stade, trois étapes du renouvellement urbain sont envisagées.

Etape 1 : consiste à poser les problématiques fortes de retour d'attractivités d'un coeur urbain pour les ménages de type « classe moyenne ».

Etape 2 : Le temps du renouvellement urbain, de l'investissement pour améliorer et mettre fin à la situation de relégation du quartier, et pour renouveler le modèle des cités minières, d'abord par l'intervention sur les publics, sur les parcs de logements sociaux et sur les équipements. Dans cette phase, il s'agit d'améliorer la situation pour construire justement cette nouvelle attractivité. Le développement de la mixité sociale doit surtout s'envisager par le développement de l'offre en accession et du peuplement (en réhabilitation comme en construction neuve),

Etape 3 : A partir du moment où des quartiers du centre urbain deviennent attractifs pour toutes les trajectoires résidentielles, la programmation et le peuplement permettront la diversification résidentielle et sociale complète.

Le point sur les 3 quartiers concernés par le protocole

QUARTIER de la République à Avion

Le quartier de la République a connu une évolution caractéristique de nombreux quartiers HLM construits dans les années 60-70 pour offrir aux ménages salariés un habitat moderne et confortable dans un contexte de crise du logement. Il a été confronté au fil des années à un processus de dévalorisation résultant à la fois de la perte d'attractivité du logement collectif sur le marché local et de la montée du chômage et de la précarité.

Il a été classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et a bénéficié depuis 1990 des différents dispositifs de la Politique de la Ville (DSQ, contrats de ville, contrats urbains de cohésion sociale) et de la démarche Grand Projet de Ville (GPV).

Il a également bénéficié d'une convention ANRU signée en Janvier 2006 et arrivée à échéance en 2015. Ce programme d'un montant de 64 146 863 € n'a concerné qu'une partie des logements collectifs, à l'Ouest du secteur. A terme, 252 logements auront été démolis et 206 reconstruits sur site. Cette convention n'ayant toutefois pas porté sur l'ensemble du quartier, la Commune s'est inscrite dans la perspective du nouveau projet de rénovation urbaine qui doit permettre de sortir le quartier de la politique de la ville pour que, l'ensemble du secteur Est de la Commune devienne à 15 ans un quartier banalisé et populaire.

Diversifier l'offre de logement

L'objectif est de tendre vers plus de mixité sans diminuer le nombre de logements sociaux au global, donc en réunissant les conditions pour diversifier l'offre de logements, afin d'accueillir de nouveaux habitants. Il s'agira de conforter par les résultats des études menées durant le protocole de préfiguration, les premiers objectifs opérationnels : Renouveler l'habitat ; Connecter les différents fragments urbains du secteur ; Développer l'économie et améliorer la vie locale.

Des atouts à renforcer

Ce quartier prioritaire dispose en effet de nombreux atouts. Il est bien desservi par les infrastructures : gare TER, transports urbains et accès facilité aux axes routiers majeurs de l'agglomération, ainsi qu'aux pôles d'emploi de Douai-Arras et de la métropole Lilloise. Le quartier bénéficie d'un nombre important d'équipements (écoles, collège, lycée, équipements sportifs, culturels, sociaux et de loisirs, zone d'activités) et la vie associative y est très riche.

Une partie des cités minières du 4 a été reprise dans le périmètre car son habitat individuel constitue un réel attrait dans les parcours résidentiels, la recomposition urbaine du QPV et le projet social.

La population du quartier République – Cité 4 d'AVION est de 5.355 habitants, ce qui représente environ un tiers de la population de la Commune et 2,5 % de celle de la CALL. Au Nord du quartier, dans les cités minières les personnes âgées sont fortement représentées. Au Sud, le quartier de la République est composé principalement d'habitat collectif entouré par des maisons individuelles en accession à la propriété. Les jeunes y sont majoritaires (43% ont moins de 25 ans). Ce quartier souffre de dysfonctionnements urbains dus à son enclavement par les infrastructures (voie ferrée, RD40, RN17). Le revenu fiscal médian des habitants y est de 7.700 €.

Le point sur les 3 quartiers concernés par le protocole

QUARTIER Vent de Bise-Jean Lebas à Liévin

Le quartier du Vent de Bise – Jean Lebas présente aujourd'hui des signes révélateurs d'une situation de fragilité : difficultés sociales, économiques, vétusté des logements, faible qualité des espaces publics... Ces différents éléments montrent la nécessité d'une restructuration profonde du quartier avec une mise en place d'actions portant sur l'ensemble des champs prioritaires de la Politique de la Ville. A ce titre, le secteur Vent de Bise – Jean Lebas a été retenu au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine institué par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. Dans ce cadre, la municipalité de Liévin a souhaité engager une réflexion globale sur la réécriture d'un Projet de Territoire à l'échelle du quartier, sur l'implantation d'un 4^{ème} Centre Social, sur une meilleure articulation entre champs de l'urbain et du social, mais également un travail sur le développement économique du quartier.

Les principaux axes d'intervention

Les principaux axes qui structureront le projet de reconquête du quartier porteront ainsi sur une intervention volontariste sur le logement, sur une réintégration du quartier dans la ville, sur une recherche d'une plus grande mixité, sur la création d'espaces et d'équipements publics de qualité... A terme, l'objectif est de faire de ce secteur, un quartier d'entrée de ville, résidentiel et accessible, inséré dans le paysage et intégré aux dynamiques du territoire. En effet celui-ci se situe à l'articulation de nombreux projets de territoire : le Pôle d'Excellence Sportif, le Bus à Haut Niveau de Service, le développement du centre-ville de Liévin et des zones commerciales et d'activités à proximité, le projet de trame verte.

A l'heure actuelle, les études urbaines et sociales, financées par l'ANRU et le Conseil Régional, sont en cours de lancement. Mais le processus de relogement en vue d'une démolition a d'ores et déjà été engagé sur les 3 premières résidences, Pampero, Tivano et Sirocco. Le printemps 2017 verra également le démarrage des travaux de la Maison des Projets, qui aura vocation à être « la maison du projet urbain et la maison des projets des habitants », véritable équipement de proximité, support de la reconquête du quartier, dont la première pierre sera symboliquement posée le 10 mars 2017, en présence des partenaires du projet, à l'occasion de la signature du protocole de préfiguration intercommunal.

Le point sur les 3 quartiers concernés par le protocole

QUARTIER de la cité 12-14 à Lens

Caractéristiques

La Cité du 12-14 montre des caractéristiques semblables aux anciennes cités minières du territoire :

- mono-fonctionnalité liée à l'histoire industrielle du territoire et à son processus de désindustrialisation ;
- paysage, principalement constitué par l'habitat minier et quelques bâtiments repères (église Saint-Edouard, groupe scolaire Jean Macé) ;
- enclavement urbain, issu de l'organisation spatiale des cités minières, la structure du maillage interne de la Cité du 12-14 est peu lisible : pas de hiérarchisation de la trame viaire, absence d'axes majeurs, présence de voies en impasses, des espaces publics délaissés et peu valorisés, etc. ;
- une situation géographique avantageuse, au coeur de la Ville de Lens, à proximité de grands équipements (Université, centre hospitalier, ...) et à l'articulation de grands projets de l'Agglomération.

Orientations stratégiques : vocation du quartier à 15 ans

L'ensemble des composantes du projet devront permettre à terme et de manière phasée d'apporter des réponses aux enjeux :

- d'intégration du quartier dans la ville ;
- d'attractivité et d'image ;
- de composition sociale en développant une offre de logements adaptée aux populations présentes et futures.

La vocation de la Cité 12-14 esquissée à 15 ans :

- Un quartier de « centralité d'agglomération » ;
- Un quartier inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- Un quartier attractif qui accueille de nouveaux habitants.

Premiers objectifs opérationnels pour le projet de renouvellement urbain (à conforter par les résultats des études)

- Renouveler le mode d'habiter pour favoriser la mixité sociale et l'attractivité ;
- Créer un cœur de quartier et des polarités économiques ;
- Affirmer le caractère de cité jardin comme pôle d'attractivité et de cohésion sociale ;
- Assurer le désenclavement en facilitant l'accessibilité, notamment par l'intégration de nouveaux modes de transports.

RENOUVELLEMENT URBAIN

protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la CALL

Les signataires du protocole



L'État



La Région Hauts-de-France



La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



La Caisse des Dépôts



L'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine



La ville de Lens



La ville de Liévin



La ville d'Avion



Maisons & Cités



Pas-de-Calais Habitat



SIA Habitat

RENOUVELLEMENT URBAIN

protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la CALL

Vendredi 10 mars 2017

Les rendez-vous :

- 09h15 à AVION, 85 rue Helle
- 10h00 à LIÉVIN, rue du 8 Mai 1945 Quartier du Vent de Bise
- 11h00 à LENS, Parvis St-Edouard

Allocutions et signature du Protocole

- 11h30 à Loos-en-gohelle, 4 rue Vasco de Gama

